

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

COMMUNE DE VILLAR D'ARENE



**Arrêté portant occupation du domaine public
Place St Martin**

Le Maire de Villar d'Arène

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code de commerce,

Considérant que l'arrêté 83/2025 comporte une erreur matérielle.

Considérant la demande des Enseignes de Villar d'Arène en date du 03 novembre 2025 demandant l'installation d'un chalet sur la place St Martin pour leurs manifestations touristiques tout au long de la saison hivernale.

Considérant l'intérêt culturel et économique de cette demande pour la commune ;

ARRÊTÉ:

Art. 1^{er} : l'arrêté 83/2025 est abrogé.

Art. 2 : Les Enseignes de Villar d'Arène, représentée par Madame AMIEUX Sabrina, sont autorisées à occuper le domaine public, gracieusement, sur la Place Saint Martin pour installer un petit chalet durant la saison hivernale pour leurs manifestations touristiques.

Art. 3 : La présente autorisation est accordée à titre précaire à partir de ce jour jusqu'au 15 avril 2026. Elle est personnelle et incessible.

Art. 4 : Cette installation ne doit pas accueillir de public.

Art. 5 : Le permissionnaire doit veiller à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune procèdera aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Art. 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Art. 7 : Le présent arrêté est inscrit au registre des actes de la mairie, notification aux Enseignes de Villar d'Arène représentées par Madame AMIEUX Sabrina, et copie transmise à :

- Grégory BOUILLET responsable des Services Technique du SIVOM de La Grave / Villar d'Arène.
- Adjudant-chef Mélissa RAYMOND de la Brigade de Gendarmerie de La Grave.

Transmis le :
Affiché le :
Date de retrait de l'affichage

Fait à Villar d'Arène
Le 15 décembre 2025
Le Maire,
Olivier FONS

